

Procès-verbal de la séance du CC du 2 novembre 2017 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Alfred Roth Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 29 juin 2017

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale. Dans le public, le président relève la présence de Mme Lena Lio, présidente du CC de Pully et de M. Jean-Philippe Chaubert, président du CC de Paudex.

Se sont excusés : Mmes les députées Florence Gross, Pauline Tafelmacher, MM. Les députés Guy-Philippe Bolay, Christian van Singer et Jean-Bernard Chevalley. M. le boursier Stéphane Ruby et M. Dominique Gamboni.

En ce début de séance, le président tient à féliciter M. Gustave Muheim pour ses 25 ans de syndicature. Un verre de l'amitié sera partagé à l'issue de la séance.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 46 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères C. Bugnon. D. Mangold et MM. les Conseillers O. Abetel, M. Dupertuis, M. Henchoz, R. Mettraux, E. Monsutti, A. Trumic.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Personnes absentes: Mme V. Rodondi et MM. M. Cavadini et C. Devalte.

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 29 juin est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 3 abstentions. Merci au secrétaire pour la rédaction.

2. Assermentation de Monsieur Benjamin Favre

Le président présente en quelques mots le nouveau membre, puis demande à M. Benjamin Favre de s'avancer. Le texte officiel est lu et le conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée et rejoint nos rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

Le président revient sur les votations du 24 septembre 2017 où les trois objets ont été acceptés par les cancoires. A savoir : la sécurité alimentaire, le financement additionnel de l'AVS et la Prévoyance vieillesse 2020. La participation était de 50,63%.

Le président donne lecture lettre de démission du CC de M. A. Rollo.

Commune de Belmont-sur-Lausanne Conseil communal

Le président a participé le vendredi 6 octobre à la pose de la 1^{ère} pierre du centre sportif de Malley et le mardi 24 octobre à l'AG ordinaire de Lausanne Région.

Le mercredi 25 octobre, le président et le secrétaire du Conseil ont accueilli le Préfet du district de Lavaux-Oron, M. Daniel Flotron, pour sa visite annuelle de la commune. Concernant le Bureau, tout s'est bien déroulé, il a trouvé les documents en ordre et nous a remercié pour le travail effectué.

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)
Communications de la Commission consultative des affaires régionales
(CCAR)

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Pour la CCU, M. P. Bugnon n'a pas de communication.

Pour la CCU, M. J.-C. Bartolacelli indique que les membres de la CCAR ont participé à l'assemblée générale de Lausanne Région, le 24 octobre 2017. L'association célébrait ses 50 ans. Une brochure a été éditée pour l'occasion.

Il indique que la prochaine édition du « Prix Entreprendre Région Lausanne » (PERL) se déroulera le samedi 2 mai 2018 au Théâtre de Beaulieu.

Au sujet du Conseil intercommunal de l'ASEL, M. Bartolacelli indique que la prochaine séance de ce conseil se tiendra le 21 novembre à Pully.

6. Préavis N° 07/2017 : Parcelle n°315 – Adoption du plan partiel d'affectation « PPA Rue des Corbaz »

Le président donne la parole à M. O. Guignard, pour la commission technique, qui lit le rapport commun de la CT et de la CCU.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme S. Gillard revient sur les comptages des véhicules. Elle constate que les derniers chiffres datent de 2009 et de mai 2012. Avec l'extension du collège, elle se demande si ce comptage a tenu compte du nombre élevé de véhicules qui déposent des écoliers le matin au niveau du chemin des Corbaz. Elle demande si un nouveau comptage a été effectué et si la charge de trafic admissible n'est pas dépassée.

Commune de Belmont-sur-Lausanne Conseil communal

Mme la Municipale C. Schiesser indique qu'un comptage supplémentaire était prévu ces dernières semaines, mais l'appareil n'a pas fonctionné les 2 fois qu'il a été mis en place. Donc il n'y a malheureusement pas de nouveaux chiffres. Mme Gillard s'étonne que l'on organise des comptages lors de périodes de travaux sur la route cantonale, avec la rue des Corbaz en cul de sac. Le comptage ne serait pas très réaliste. Au sujet des comptages, les chiffres prennent en compte les habitants du plan de quartier, mais également les véhicules en transit.

M. C. Blin a une question relative à l'organisation pratique des travaux sur ce chemin et l'impact sur les riverains. M. le syndic intervient pour préciser qu'il ne s'agit pas ici d'une discussion sur le permis de construction, mais que le préavis concerne le principe de pouvoir construire. Les constructeurs devront présenter des plans d'action pour le chantier et la municipalité devra valider les plans d'interventions présentés. M. Blin considère que le rapport aurait pu mentionner que ces éléments soient pris en compte. Il n'est pas satisfait de la réponse.

Sans autre question du Conseil, le président passe à la lecture des conclusions. Le préavis 7/2017 est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.

7. Préavis N° 08/2017 : Arrêté d'imposition 2018

Le président donne la parole à M. Bolay, pour la commission des finances, qui lit le rapport de la Commission.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. C. Nicolet remarque que l'un des objectifs prioritaires est le remboursement de la dette. Il s'interroge sur la décision de ne pas augmenter l'impôt et souhaite savoir si elle est politique. M. le syndic répond que cette décision est bien politique. La projection sur le budget 2018 ne pouvait pas être communiquée pour ce préavis. Le syndic rappelle qu'un compte capital a été constitué, avec un montant d'un million. Une somme de 260'000.- a été prélevée pour le bouclement des comptes 2016. Donc on ne peut pas avoir une réserve et demander en même temps d'augmenter les impôts ; c'est gage d'un référendum garanti. Les structures préscolaires représentent 6 points d'impôts, qui étaient disponibles pour le ménage communal avant 2010. Pour l'accueil parascolaire, tout a été mis en place et cela représente 4 points d'impôts. La municipalité, d'entente avec la commission des finances, a décidé le statu quo dans l'attente de mettre à profit les analyses en cours et dans l'attente des effets de RIE III. La commune a encore un patrimoine immobilier important, de 250'000 mètres carrés de pré-champs, que les autorités actuelles pourront léguer aux générations futures, et pas seulement des dettes.

Sans autre question du Conseil, le président passe à la lecture des conclusions. Le préavis 8/2017 est accepté à l'unanimité.

8. Nomination de la Commission de Gestion 2018

Le président passe à la nomination de la commission qui est élue pour une année et traitera de la Gestion de l'année 2017.

M. C. Dupertuis, président de la commission sortante, indique que la commission se représente dans son intégralité, soit avec Mmes M. de Watteville, S. Rainotte et MM. J.B. Brunet et A. Kalogeropoulos. Sans autre candidature, la commission est reconduite par acclamation.

9. Nomination d'un membre à la Commission des Finances

Suite à la démission de Mme C. Juillerat en juin, la commission a fonctionné avec 4 membres. M. J.P. Bolay, président de la Commission, présente Mme Amélie Ramoni, juriste à l'Etat de Vaud, pour reprendre le poste. Sans autre candidature, la commission est complétée avec Mme Ramoni par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

Le président passe la parole à M. Favre qui souhaite poser une question à la Municipalité au sujet de la circulation autour de la RC 773. Lors des travaux qui ont fermé le ch. des Pâquis pendant deux jours, le ch. des Grands Champs n'était pas ouvert pour permettre la circulation et les automobilistes qui montaient devaient redescendre sur Pully. M. Favre ne comprend pas pourquoi la circulation n'a pas été autorisée, sur ce chemin qui n'est pourtant pas privé. M. le Municipal Michelet, indique que la situation était compliquée. Le service du bus 49 devait être maintenu sur le ch. des Grands Champs et un système de régulation par feux auraient dû être installé et synchronisé. Les temps d'attente auraient été impossibles à gérer. L'option finale a été choisie d'entente avec plusieurs acteurs, pour maintenir un maximum de fluidité. M. Favre n'est pas complètement satisfait par la réponse, considérant que la file d'attente n'aurait été que déplacée.

M. Stutz a été approché par un habitant de la Belmont au sujet de la taille des haies. Le travail était bien fait. Des habitants souhaiteraient cependant êtres informés des dates de taille, car la machine utilisée projette assez loin des morceaux de bois qui peuvent endommager les véhicules stationnés à proximité des zones traitées. M. Michelet informe que la coupe a été effectivement plus importante que les années précédentes et les engins étaient également plus lourds. La Municipalité prend bonne note.

La prochaine séance se tiendra à 18h15. A l'issue de la séance, nous accueillerons les jeunes qui ont obtenu la majorité et les nouveaux naturalisés.

Le président incite chaque membre du Conseil à participer activement au recrutement nécessaire de nouveaux membres pour le CIB (Cancoires Indépendants de Belmont), afin de pouvoir compléter nos effectifs en cas de vacances.

Commune de Belmont-sur-Lausanne Conseil communal

Il est 21h32 lorsque le président clôt la séance du 2 novembre 2017, en invitant les Conseillers à l'apéritif au foyer.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président

Alfred Roth

le secrétaire

Didier Bérard

Distribution:

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Communication de la CCAR

LAUSANNE REGION

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La CCAR (M. Stutz absent) a assisté le mardi 24 octobre 2017 au Centre de congrès à Beaulieu Lausanne à l'assemblée générale ordinaire de Lausanne Région.

Après avoir adopté l'ordre du jour et le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 8 mars 2017, nous avons pu entendre le message du président M. Gustave Muheim et le point de la situation des travaux en cours au 30.06.2017 par la secrétaire générale Mme Darbellay, portant notamment sur le PALM, la promotion économique, les commissions intergénération (formation et emploi des jeunes), sur l'enfance et celle créée en novembre 2016, la commission seniors, puis les commissions se rapportant aux activités sportives (Panathlon Family Games), aux transports et enfin la commission dépendances et prévention.

Enfin, le budget 2018 de Lausanne Région a été soumis au vote des communes membres et a été accepté à l'unanimité.

A l'issue de cette assemblée, Madame la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) est venue apporter le message du Conseil d'Etat.

Cette assemblée générale avait un goût de nostalgie, puisqu'elle célébrait les 50 ans de Lausanne Région, qui avant de porter son nom actuel s'appelait CIURL « Commission intercommunale d'Urbanisme de la Région lausannoise » de 1967 à 1989, puis COREL « Communauté de la Région lausannoise » de 1990 à 2001, puis dès 2002 sous son nom que nous connaissons actuellement.

Une rétrospective de toutes ces années présentés sur différents panneaux permettait de voir tous les projets et travaux qui ont été accomplis jusqu'à nos jours.

A cette occasion, un journal retraçant les 50 ans d'activités de Lausanne Région a été édité et adressé à chaque commune membre.

Si des personnes sont intéressées, je vous laisse le soin de vous adresser au bureau communal.

Enfin, je me permets de vous rappeler que l'édition 2018 de PERL « Prix Entreprendre Region Lausanne » se déroulera le mercredi 2 mai 2018 au Théâtre de Beaulieu à Lausanne.

Mesdames, Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 2 novembre 2017

. Bartolacelli, président